

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2953

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Restructuration du centre commercial - Avenant n° 1 à la convention de participation financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brailard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2953**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Restructuration du centre commercial - Avenant n° 1 à la convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Terraillon à Bron fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain (ORU) contractualisée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 21 février 2008. L'ORU de Terraillon comporte plusieurs volets dont les plus importants sont la restructuration-construction d'équipements publics, 2 opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire et la restructuration du centre commercial.

Par délibération n° 2010-1812 du Conseil du 25 octobre 2010 a été approuvée la convention passée avec l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et la Commune de Bron pour la restructuration du centre commercial Terraillon pour un montant de 7 763 958 €. Cette convention précise les éléments d'engagement de chacune des parties, ainsi que des éléments de mise en œuvre de ces engagements, conformément aux termes arrêtés dans la convention ANRU.

Pour mémoire, le projet de restructuration se décompose en plusieurs volets :

- l'implantation d'une nouvelle moyenne surface alimentaire,
- la requalification des petits commerces,
- la construction de nouveaux logements,
- l'implantation d'une maison du département du Rhône (MDR),
- l'implantation d'un pôle de services publics (Poste, Pimm's, maison du Terraillon, point lecture de la médiathèque, équipe emploi insertion).

Ce dernier volet, qui n'engage pas financièrement la Communauté urbaine de Lyon, a dû être actualisé pour tenir compte de :

- l'évolution du prix d'acquisition du foncier,
- l'évolution des surfaces qui seront revendues à la Commune et des travaux réalisés par l'EPARECA sur ces surfaces. Le sous-sol initialement envisagé en plateau de stockage sera aménagé pour l'implantation du secteur collectivités de la médiathèque et d'une salle de réunion pour la maison du Terraillon.

Le prix de vente de l'équipement public à la Commune a évolué en conséquence.

Afin d'intégrer ces modifications et les modalités de prise en charge des surcoûts qui seront assurées entièrement par l'EPARECA et la Commune de Bron, un avenant à la convention a donc été élaboré, lequel fait l'objet de la présente délibération.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention de participation financière à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Bron et l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) établi pour prendre en compte les modalités de prise en charge des surcoûts liés notamment au foncier et aux aménagements intérieurs, supportés par l'EPARECA et la Commune.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.